

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention d'occupation signée le 25/07/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société ANGE EVENT pour une durée de six (6) mois et quinze (15) jours, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 18/03/2026.

Cet avenant, dont l'objet est de transférer le contrat de la société ANGE EVENT à la société SAVEURS D'ANGE et de prolonger la durée d'occupation de 16 jours en raison de travaux propriétaire, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.